

Motion des membres de l'unité mixte de recherche CR2P (Centre de Recherches en Paléontologie - Paris - UMR 7207), Muséum national d'Histoire naturelle, Centre national de la Recherche scientifique, Sorbonne Université, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 28 janvier 2020.

L'Assemblée générale (AG) du CR2P déclare le laboratoire mobilisé contre la **Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)**, qui menace de détruire l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR), et s'inscrit dans un contexte de défense du service public.

Nous manifestons notre opposition résolue aux orientations qui s'expriment dans les trois rapports remis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en vue du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (« Financement de la recherche », « Attractivité des emplois et des carrières », « Recherche partenariale et innovation »). Nous nous opposons en particulier aux propositions suivantes :

- Amplification de la contractualisation et de la précarisation des jeunes chercheur.euses et des personnels BIATSS et ITA
- Limitation de la liberté de la recherche par la généralisation d'un financement de la recherche sur projet, la marginalisation de la recherche fondamentale au profit d'orientations déterminées et d'objectifs et performances à court terme
- Accentuation des inégalités et de la concurrence entre acteurs et institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le principe de la méritocratie
- *Revalorisation des rémunérations par des primes (et non par augmentation de l'indice) soumises à l'évaluation de la performance du chercheur.euse*
- Remise en cause du statut d'enseignant.e-chercheur.euse (disparition de la clause d'accord pour la modulation du service, du référentiel d'heures d'enseignement à l'année et donc du paiement des heures complémentaires ; recours massif à des non-statutaires/précaires)
- Mise en place d'un « tenure-track » (« chaire d'excellence junior » de 5 à 7 ans, suivie d'une évaluation établie sur des « critères d'excellence internationaux ») qui s'accompagnera de la disparition du corps de Maître de conférences
- Affaiblissement des instances nationales de recrutement et de suivi de carrières des enseignant.es-chercheur.euses (disparition du CNU avec risque accru de recrutements arbitraires, inéquité dans l'évolution des carrières, etc.)

Les membres du CR2P rappellent le rôle essentiel de la recherche fondamentale et leur attachement à une recherche publique de qualité fondée notamment sur :

- la dimension collective des recherches et le principe de coopération au sein d'une communauté de chercheur.euses entre acteur.ices de la recherche, entre laboratoires, entre institutions de l'ESR
- la liberté des chercheur.euses de choisir leurs thèmes de recherche

De manière pratique, l'AG invite les membres de l'UMR à :

- participer à la grève et aux actions de mobilisations et de manifestations contre la LPPR
- signer les pétitions, lettres ouvertes, tribunes dénonçant la LPPR (https://www.petitions.fr/recherche_non_a_une_loi_inegalitaire)

- porter sur lui/elle, sur son lieu de travail, un signe distinctif de solidarité avec la mobilisation
- relayer la mobilisation sous la forme de différentes actions
- réduire leur activité et refuser toutes les tâches (administratives et autres) non obligatoires relevant de leurs fonctions et se déclarer mobilisé.es dans leurs signatures électroniques et réponses automatiques d'absence selon la suggestion ci-après : *«J'accuse réception de votre message. Étant mobilisé(e) contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche, j'ai réduit mes activités et ne suis pas en mesure de répondre favorablement à votre demande si elle concerne des tâches (administratives et autres) non obligatoires relevant de mes fonctions»*
- profiter de colloques et journées d'étude pour sensibiliser sur la lutte contre la LPPR
- suspendre le travail d'expertise et d'évaluation, s'abstenir de siéger dans les différentes instances de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, etc.

Motion votée à l'unanimité moins une abstention (48 votants)